



FRAKTION



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 16 septembre 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser une question parlementaire à Monsieur Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

Selon nos informations, une des pharmacies d'Esch-sur-Alzette a fermé ses portes depuis quelques jours.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes aux ministres concernés :

- Le gouvernement peut-il confirmer ces informations ? Dans l'affirmative, quelles sont les raisons de cette fermeture ?
- Quelles sont les procédures si un titulaire d'une pharmacie est défaillant pour une quelconque raison ? Qui contrôle ces procédures et selon quels critères ?
- Endéans quels délais, la pharmacie concernée réouvrira-t-elle ses portes dans l'intérêt des patients ? Qu'en est-il du service de garde à assurer en alternance par les pharmacies ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Jean-Marie Halsdorf
Député

Georges Mischo
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 16 septembre 2019

Objet : Question parlementaire n° 1207 du 16.09.2019 de Monsieur le Député Jean-Marie Haldorf et de Monsieur le Député Georges Mischo - Fermeture d'une pharmacie à Esch-sur-Alzette

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés